



Lettre du Maire Alexandre Cassaro

Chères Forbachoises, Chers Forbachois,

Il y a un mois, je vous écrivais pour vous faire état des premières actions engagées par la Municipalité. Elles s'inscrivaient dans un contexte inédit puisque nous venions de traverser une première vague épidémique. C'est la raison pour laquelle, avec ma Majorité, nous avons fait le choix de vous protéger en constituant une réserve de masques, en faisant l'acquisition de thermomètres sans contact et en systématisant la mise en place de protocoles sanitaires dans tous les espaces.

Aujourd'hui, la deuxième vague de l'épidémie de Covid-19 est bien présente. D'après les autorités sanitaires, elle est tout aussi meurtrière que la première. Face à ce danger imminent, seule la limitation des interactions sociales est efficace. Le virus ne se propage que via des contacts physiques. C'est pourquoi, collectivement, nous devons continuer à respecter les gestes barrières. Portons notre masque. Respectons une distance d'un à deux mètres avec les autres. Evitons les déplacements qui ne sont pas nécessaires. Ayons recours au télétravail si cela est possible. Utilisons de nouveaux moyens pour communiquer avec nos proches qui ne partagent pas notre foyer.

Malgré ce contexte sanitaire extrêmement contraint, je souhaite assurer la continuité du service public. Les services à la population restent accessibles mais uniquement sur rendez-vous. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) reste disponible pour celles et ceux qui sont dans le besoin. La Police Municipale, notamment, aux abords des écoles, intervient pour faire respecter certains gestes barrières comme le port du masque. Le nettoyage urbain et l'entretien des espaces verts continuent de fonctionner. Les activités périscolaires sont maintenues mais, au maximum, cantonnées au sein des groupes scolaires afin d'éviter les déplacements.

Les règles annonçant l'organisation du deuxième confinement sont nécessaires pour notre santé bien qu'elles soient fortement pénalisantes pour nos commerces. En effet, les commerces de proximité paient un lourd tribut à la crise sanitaire. Le fonctionnement de nos institutions ne permet pas à un Maire de prendre un arrêté pour déconstruire les lois de la République. Mais il est possible de soutenir nos commerçants différemment. La municipalité entend accompagner et soutenir les commerces développant des activités de drive, de livraison, etc. La Majorité Municipale y travaille avec son manager de centre-ville ainsi qu'avec les commerçants forbachois.

Pour finir, une attention toute particulière va être portée aux seniors. Car une société qui ne prend pas soin de ses aînés n'est pas une société digne de ce nom. Avec le Centre Communal d'Action Sociale, un phoning a démarré afin de recueillir les besoins et les carences éventuelles des plus de 70 ans.

Me tenir à distance de vous toutes et vous tous est un véritable crève-cœur. Sachez que cette situation ne m'emplit pas de joie. Mais le confinement qui a été décidé, plus que nécessaire, est indispensable pour préserver nos proches.

Vous pouvez compter sur mon engagement sans faille pour vous protéger, pour protéger vos proches ainsi que tous les Forbachois. Ensemble, nous vaincrons ce virus !

Fidèlement,

Votre Maire
Alexandre Cassaro

« Malgré ce contexte sanitaire extrêmement contraint, je souhaite assurer la continuité du service public. »

« Une société qui ne prend pas soin de ses aînés n'est pas une société digne de ce nom. Une attention toute particulière leur sera accordée. »

« Les commerces de proximité paient un lourd tribut à la crise sanitaire. La municipalité entend les soutenir. »

Comment accéder au service public en mairie

Afin d'assurer la continuité du service public, votre Mairie reste ouverte en période de confinement. Si vous souhaitez effectuer une démarche, vous pouvez vous rendre physiquement à l'Hôtel de Ville, à condition d'avoir pris un rendez-vous au préalable. Cette mesure concerne désormais l'ensemble de nos services publics et constitue une condition sine qua non à votre présence dans le bâtiment.

Etape 1 : Je demande un rendez-vous

Pour ce faire, vous avez deux possibilités : composer le 03.87.84.31.33 ou alors, choisir directement votre créneau sur la page dédiée du site internet de la ville : <https://www.mairie-forbach.fr/prendre-rendez-vous>

Etape 2 : Mon rendez-vous est confirmé

Le jour de votre venue, soyez ponctuel(le) afin de ne pas créer de file d'attente. Merci également de vous munir de votre propre stylo (noir pour un rdv avec le

service CNI / passeports), d'un masque et des documents nécessaires à vos démarches.

Etape 3 : Je viens en Mairie

Lors de votre arrivée, désinfectez-vous les mains en rentrant en mairie et précisez à l'agent d'accueil le service qui doit vous recevoir. Un agent municipal viendra vous chercher. En attendant, veillez à garder vos distances avec toute personne circulant à votre proximité.

Etape 4 : Mon rendez-vous est terminé

A la fin du rendez-vous, vous serez raccompagné(e) à la sortie. N'oubliez pas de vous désinfecter à nouveau les mains avant de partir.

Pour la sécurité de tous, privilégiez les échanges téléphoniques plutôt que la prise de rendez-vous lorsque cela est possible.

La ville aux côtés des seniors et des personnes vulnérables

Durant le confinement, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) poursuit ses missions de solidarité et d'organisation de l'aide sociale : bons alimentaires, portage de repas, domiciliation, aides administratives, dispositif de réussite éducative, aide au transport...etc. Aussi, il étend son action pour les seniors et les personnes les plus fragiles. En effet, un phoning approfondi est engagé auprès de toutes les personnes âgées, afin d'identifier les situations délicates et y apporter une réponse immédiate. En cas de besoin, vous pouvez contacter le CCAS au 03 87 84 31 11.

Des masques disponibles pour tous les Forbachois

Dès notre élection, notre majorité a constitué une réserve municipale de masques en tissu, afin de les distribuer en cas de deuxième vague épidémique. Ainsi, nos services enverront un masque par voie postale à toute personne qui en effectuera la demande. Pour ce faire, appelez le 03 87 84 30 13 ou le 03 87 84 30 96, ou rendez-vous sur la page dédiée du site internet de la ville : <https://www.mairie-forbach.fr/actus/demandez-votre-masque>

Soutien aux commerces de proximité

Puisque seuls les commerces de première nécessité sont autorisés à ouvrir, nous aidons ceux qui souhaitent poursuivre une activité par un appui logistique. En effet, durant toute la période du confinement, nous mobilisons deux véhicules utilitaires et deux agents municipaux, pour assurer les livraisons aux clients des commerces qui voudront participer à cette opération. Démarrage : le 9 novembre. Créneaux de livraison : du lundi au vendredi, de 14h30 à 20h00. De plus, nous avons recensé les commerces proposant des systèmes de livraison, de drive, de click&collect ...etc. Afin de leur faire une publicité et vous faciliter vos recherches, une communication à grande échelle de cette liste est en cours.

Un « drive » à la Médiathèque Roger Bichelberger

Parce que l'accès à la culture est essentiel et permet des moments d'évasion en ces temps difficiles, il était indispensable d'assurer la continuité de ce service aux habitants. Ainsi, les abonnés de la Médiathèque pourront réserver, par téléphone (03 87 84 61 90) ou via le site internet www.mediathèque-forbach.net, jusqu'à 10 livres, 10 revues, 10 CD et 10 DVD pour une durée de 4 semaines. Un rendez-vous sera systématiquement fixé pour le retrait de vos réservations.

LETTRE DU MAIRE - NOVEMBRE 2020

Directeur de la publication : A. CASSARO

Suivi éditorial : L. BARTALI

Comité rédactionnel : L. BARTALI, S. BAUMANN

Impression : IMPRIM'LINGO – Tirage : 12 000 exemplaires

Dépôt légal : à parution